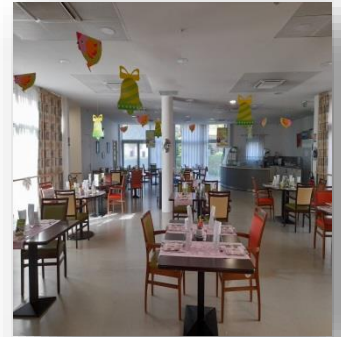


EHPAD ISATIS Les Fioretti



EHPAD – Les Fioretti

8 Rue Béthune Charost 18000 Bourges

Téléphone : 02 48 20 13 51 – Fax : 02 48 20 20 31

Site internet : www.isatis.asso.fr – Email : lesfioretti@isatis.asso.fr

ISATIS – Association loi 1901 – 20 Rue Pasteur 94270 Le Kremlin-Bicêtre

Téléphone : 01 47 26 61 61 – Fax : 01 47 26 67 00



La Directrice Mme REGNIER, et toute son équipe sont heureux de vous accueillir au sein de l'EHPAD Les Fioretti.

Notre établissement vous accueille dans un quartier chaleureux et vivant.

Ce livret d'accueil précise le fonctionnement, l'organisation et le coût des prestations.

Il vous est particulièrement destiné.

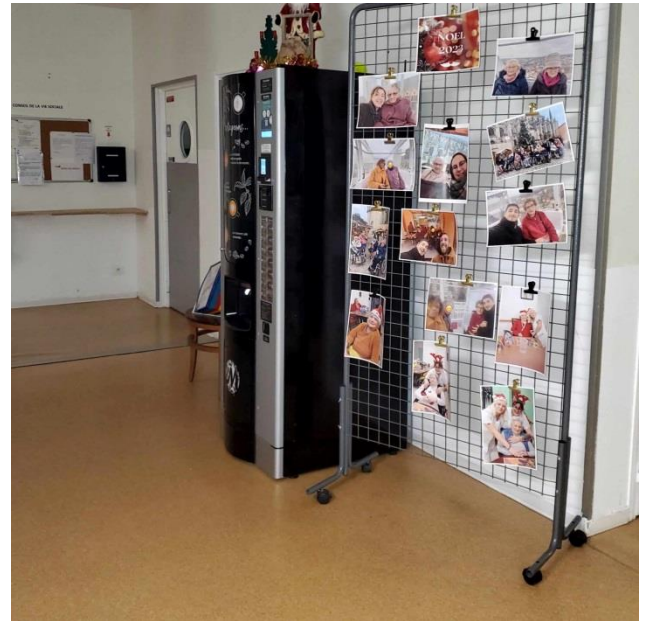
N'hésitez pas à prendre contact avec nous, nous répondrons à toutes vos questions.

La Directrice



Sommaire

- Le Mot de la directrice	2
- Le Sommaire	3
- L'Association ISATIS	4
- Les Fioretti	5
- Le Conseil de la Vie Sociale	6
- Les Résidents	7
- Les Locaux	
Salons	9
Chambres	10
- Le Bionettoyage	11
- La Restauration	12
- L'Animation	14
- Où nous trouver	16
- Les Formalités administratives	17
- Les Aides	20
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie au sein de l'EHPAD Isatis - Les Fioretti	22



Hall d'accueil



isatis
association

L'objet de l'association ISATIS est de *répondre aux besoins des personnes âgées* et/ou handicapées en sauvegardant leur autonomie.

Pour cela, ISATIS mène des *études gérontologiques* pour adapter l'habitat, les services et les établissements ; assure la *gestion* de services de soutien à domicile, de services de prévention et d'établissements pour les personnes âgées et/ou handicapées; et dispense des *actions de formation*.

ISATIS, c'est 20 structures médico-sociales en fonctionnement : 15 EHPAD dans toute la France; 1 EHPA, 1 Service de Soins Infirmiers À Domicile ; 2 accueils de jour autonomes ; et une petite unité de vie.

Au total, ISATIS représente près de 1357 lits ou places, et 1000 salariés.

Intervention pour
Soutenir l'
Autonomie en
Terms d'
Immobilier et de
Services





L'EHPAD – Les Fioretti

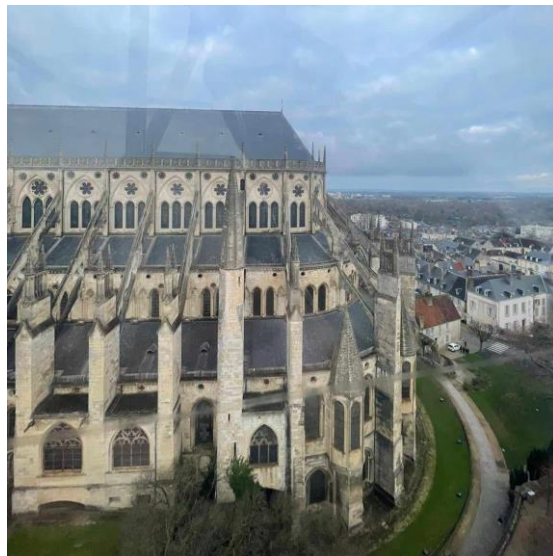
Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes



Les Fioretti est un établissement privé à but non lucratif géré par l'Association ISATIS. L'établissement est partenaire de Caisses de retraites Complémentaires étroitement associées à son exploitation. (AG2R, Humanis).

La structure accueille 79 résidents permanents sur 4 étages. Les résidents peuvent déjeuner ou dîner à l'extérieur, voir séjourner pour convenance personnelle quelques jours dans leur famille.

Vu du ciel, Les Fioretti représentent un carré. Ainsi les chambres sont orientées vers l'extérieur. Ceci nous permet d'apporter une lumière naturelle à chaque endroit de la maison.





isatis
association

Le Conseil de la Vie Sociale

Pour améliorer les prestations que nous vous délivrons ainsi qu'à vos proches, notre Conseil de la Vie Sociale se réunit plusieurs fois par an. Il a un rôle consultatif très important.

Composé de *représentants élus par les résidents, par les familles et par le personnel*, il permet d'échanger et de s'exprimer sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement.

De l'organisation de la vie quotidienne à la nature et aux prix des services rendus, en passant par les propositions faites par les familles, le Conseil de la Vie Sociale est un lieu d'écoute très important.

Il a pour vocation de favoriser votre participation et celle de votre famille. Pour être mis en relation avec les membres du Conseil de la Vie Sociale, reportez-vous au tableau d'affichage à l'accueil.

L'avis des usagers sur toutes les questions est incontournable pour la qualité de la vie collective.



Le Conseil de la Vie Sociale et les partenaires des Fioretti (Elite restauration pour la restauration ainsi que GSF pour le bionettoyage) élaborent des enquêtes de satisfaction dans le but d'assurer une amélioration continue des services offerts.



Les Résidents



Les visites aux résidents sont autorisées tous les jours de

10h à 18h30

Toute demande exceptionnelle sera prise en compte.

Les résidents peuvent partir en vacances à tout moment. Ils s'acquitteront du prix de journée hébergement, déduction faite du forfait hospitalier à compter du 4^{ème} jour d'absence.

Vous êtes priés de vous présenter à l'accueil dès votre arrivée.



Intimité et convivialité



Nos locaux vous offrent la possibilité de vous retrouver dans des salons à chaque étage. Coin lecture, parties de belote, petits moments en famille et entre amis...

Vous apprécierez notre jardin dès les beaux jours... à pied ou en fauteuil, à l'ombre ou au soleil.





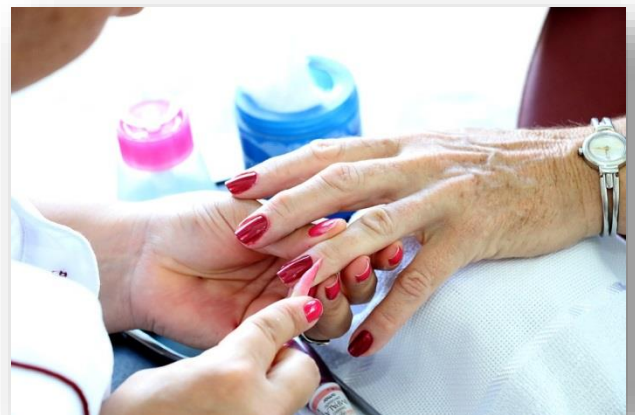
Salons dédiés



Une coiffeuse se déplace à l'EHPAD. Les inscriptions se font à l'accueil mais vous pouvez retrouver ses coordonnées sur le panneau d'informations dans le hall principal.

Elle vous accueille dans notre salon de coiffure au 1^{er} étage.

Une esthéticienne se déplace aussi dans l'établissement, les inscriptions se font également à l'accueil.





Les chambres



D'une superficie d'environ **22 m²**, elles sont équipées d'un **lit médicalisé**, d'un **chevet**, d'une **table bureau** et de sa **chaise**, elles disposent d'un **rangement penderie** et d'un système d'**appel malade**.

Vous pourrez personnaliser votre espace avec vos petits meubles, cadres, photos et objets personnels.

L'abonnement téléphonique est à votre charge. Vous pouvez si vous le souhaitez ouvrir ou transférer votre ligne.

Vous apporterez votre combiné téléphonique et votre poste de télévision (une prise est à disposition dans chaque chambre).

Chaque chambre est pourvue d'une salle d'eau privative.

Celle-ci est équipée d'une douche à l'italienne, d'un WC et d'un lavabo. Nous vous conseillons de la meubler avec une commode en plastique.



Notre équipe vous aidera dans votre toilette quotidienne.



Le Bionettoyage

Il est assuré par la société GSF.

Les agents d'accompagnement sont présents dès 8h25 afin de servir les petits déjeuners des résidents dans les chambres de 8h30 à 9h.

L'entretien des chambres est effectué le matin.

Cette organisation est flexible. Elle s'adapte aux aléas de la vie quotidienne des résidents.



Les locaux communs (salle de restauration, couloirs, bureaux, escaliers...) sont entretenus quotidiennement.

Les personnels en charge de la propreté restent à votre écoute, que ce soit pour une suggestion, une demande ou simplement un échange.



La Restauration



Elle est assurée par la société Elite Restauration.

Le Chef gérant détermine les menus avec les conseils d'une diététicienne. Ils sont soumis à la Commission des menus qui se tient 4 fois par an.

Les plats sont préparés dans nos cuisines. Ils sont adaptés aux régimes spéciaux et hachés ou mixés au besoin.

Un menu de substitution permet à chaque résident de manger à son goût.

Le déjeuner est servi dans la salle de restauration à 11h50. Une collation est proposée aux résidents à partir de 15h30 en salle d'animation, dans les salons des étages ou dans les chambres. Puis le dîner est servi à 18h50 dans la salle de restauration.

Pour votre plaisir, le Chef vous proposera régulièrement des plats régionaux, des tables d'hôtes pour manger « comme au restaurant » ainsi que des brunchs ouverts aux familles.





isatis
association

LIVRET
D'ACCUEIL

Notre équipe vous apportera une **aide plus importante si vous êtes moins autonome**, vous déjeunerez et dînez dans la salle des Marais au rez-de-chaussée.

Vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, de recevoir des invités en salle à manger. Nous vous demandons simplement de réserver votre table auprès du secrétariat, 48h à l'avance.

L'équipe est associée à la démarche de qualité engagée par l'établissement.





L'animation

A votre arrivée, l'animatrice vous propose de remplir un document recensant vos centres d'intérêts en termes de loisirs. Ceci afin d'adapter au mieux les ateliers et sorties qui pourraient vous plaire.

Tout au long de votre séjour, nous vous proposons de faire part de vos envies en vous rapprochant de l'animatrice.



Vous retrouverez chaque semaine un planning d'activités affiché sur le panneau d'affichage dans le hall d'entrée ainsi que dans les ascenseurs. Sont proposés au planning : activités physiques, activités cognitives, atelier de bien-être et sorties socio-culturelles.

La salle des Marais qui se trouve au rez-de-chaussée est un espace privilégié où vous pourrez vous retrouver entre amis et partager un moment de convivialité autour de jeux de société mis à disposition.



Invitez qui vous voulez !



Vos parents et amis sont conviés à participer aux activités, notamment à la fête des anniversaires du mois . La fête des anniversaires est l'occasion pour vous de réunir vos proches autour d'un goûter festif le dernier vendredi de chaque mois.



Où nous trouver ?

8, Rue Béthune Charost
18000 Bourges

Horaires de visites :
10h00 à 18h30



Accueil / Secrétariat ouvert :

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h15

Le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16h15

Vous trouverez à proximité des Fioretti :
Le jardin de l'archevêché, la cathédrale, une
supérette, une pharmacie, un tabac presse, un
fleuriste.

Trois arrêts de bus : ligne 14 « Anatole
France »; la ligne 2 « Marronniers » et la
navette gratuite de la ville de Bourges.



Les formalités d'admission

Le dossier d'admission est à remplir sur le site Via Trajectoire et il est composé :

- d'une **partie administrative** à compléter par le futur résident ou sa famille ;
- d'une **partie médicale**, à compléter par le médecin traitant du futur résident ;
- d'une **liste de documents** à joindre.

A la réception du dossier, la commission d'admission l'étudie et vous propose, le cas échéant, une visite d'établissement et d'une chambre. Par la suite, une visite de préadmission, à orientation médicale, est envisageable.

Nous sommes susceptibles de vous appeler pour mettre à jour votre dossier. Nous conservons votre dossier d'admission jusqu'à ce que vous annuliez l'inscription.

C'est la direction qui prend la décision d'admission dans l'établissement.

A votre arrivée, un contrat de séjour vous est remis et signé par vous-même et la direction de l'établissement.

Un état des lieux, un règlement de fonctionnement et une clé de chambre vous seront remis également.

Les familles sont vivement incitées à fournir régulièrement leur parent résident, en linge de corps et en vêtements résistant au lavage et infroissables.



Les modalités financières

Le prix de journée à compter du 1^{er} janvier 2024 pour l'hébergement permanent est composé de trois parties :

1) Tarif Hébergement Permanent : 66,40 € par jour et par personne.

Il comprend la restauration, le ménage, l'entretien du linge et les animations.

2) Tarif Dépendance : Il s'ajoute au forfait hébergement.

Il est fonction du GIR = Groupe Iso Ressource (grille complétée par votre médecin traitant). Il permet d'évaluer votre niveau d'autonomie ou de dépendance :

- GIR 1 et 2 (Personne très dépendante) : 21,71 €
- GIR 3 et 4 : 13,78 €
- GIR 5 et 6 (Personne autonome) : 5,85 €

Les Forfaits hébergement et dépendance sont fixés chaque année par le Président du Conseil Départemental. Ils font l'objet d'un arrêté de tarification.

Le résident s'acquitte du prix hébergement, du tarif des GIR 5-6 (ticket modérateur) quel que soit son GIR d'appartenance.

3) Forfait Soins : Il est financé par l'Assurance Maladie et couvre les dépenses de soins prodigués par le personnel au sein de l'établissement. Vous réglerez seulement votre médecin traitant et les consultations de professionnels extérieurs à notre établissement.



La facturation

A votre arrivée, vous avez à régler un dépôt de garantie de **2000 €** ainsi que le mois d'entrée en fonction du jour de présence ou de réservation.

Les factures suivantes sont remises en début de mois et sont à régler avant le 10 du même mois. C'est à vous ou vos proches de vous présenter à l'administration pour les régler (nous recommandons la mise en place d'un virement automatique).

Restent à votre charge, les honoraires de votre médecin, les éventuels intervenants libéraux paramédicaux (kinésithérapeute, orthophoniste, podologue....) et vos médicaments. Nous vous recommandons de prendre une mutuelle ou de demander une couverture maladie universelle permettant de couvrir la part du ticket modérateur et le forfait hospitalier non remboursés par les caisses.

Selon les modalités édictées au règlement départemental d'aide sociale, en cas d'hospitalisation ou d'absence pour convenance personnelle de plus de 72 heures, le tarif hébergement est minoré du forfait hospitalier. La facturation du ticket modérateur (GIR 5-6) est suspendue dès le premier jour.

Les formalités de sortie

La chambre doit être intégralement débarrassée par vos soins. Elle vous est facturée jusqu'au jour de l'état des lieux de sortie qui est établi en votre présence. Le dépôt de garantie est restitué. Ce dépôt de garantie n'est pas producteur d'intérêts.



isatis
association

Les Aides

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie

L'APA est une aide départementale destinée aux personnes âgées de 60 ans ou plus, en perte d'autonomie ou qui requièrent une surveillance régulière.

L'instruction se fait au Conseil départemental d'où est originaire le résident. Elle est versée directement à l'établissement sous forme de dotation globale fixée annuellement. Le résident règle uniquement le ticket modérateur qui est égal au tarif GIR 5 et 6 de l'établissement. Elle n'est pas récupérable sur la succession, les donations ou les legs.

L'Aide Personnalisée au logement

L'instruction des dossiers se fait auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le montant d'APL qui peut vous être attribué, varie en fonction de vos ressources.

L'établissement est reconnu par la CAF comme gestionnaire de logement conventionné. L'Allocation Personnalisée Logement est perçue sur le compte de l'établissement et sera déduite des factures de frais de séjour des résidents bénéficiaires.





L'Aide sociale

Notre établissement est conventionné et peut accueillir des résidents bénéficiant de l'Aide Sociale.

Elle est attribuée à des personnes dépourvues de ressources suffisantes pour assurer le règlement des frais de séjour.

Le montant de l'Aide Sociale dépend de la participation du bénéficiaire, de la contribution des éventuels obligés alimentaires et du montant des frais d'hébergement de l'établissement.

L'instruction du dossier se fait auprès du Conseil départemental d'où vous êtes originaire. L'Aide Sociale est une aide récupérable sur la succession.

Pour les résidents pris en charge par l'Aide Sociale, la facture d'hébergement est présentée directement par l'établissement au service d'Aide Sociale du département du domicile.

Région



Centre

